

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	9
	votants	10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : Réaménagement de la Place de la Fare : validation du programme de travaux et demande de subvention au titre du Plan Montagne du Département de l'Isère**

Après la réalisation, au cours du premier semestre 2021, d'une étude de faisabilité, le Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 27 août 2021, de lancer une consultation visant la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la Place de la Fare.

Ce marché a été attribué par le Conseil municipal, en novembre 2021, au groupement composé d'Arcane, d'Alp'Etudes, de Cotib et de Stebat.

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation de toutes les études préalables nécessaires à l'élaboration du projet de réaménagement et d'embellissement de cette place emblématique du village. Ces études ont notamment fait apparaître le besoin de travaux importants de confortement de la structure du parking souterrain, permettant de supporter la voie de circulation et des revêtements plus qualitatifs (pierre de granit).

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre et d'élaboration du projet, le montant des travaux est estimé à 2 249 981 € HT.

Il apparaît que ce projet peut répondre partiellement aux critères permettant de déposer une demande de subvention au titre du Plan Montagne du Département – Contrat de Performance des Alpes Isère. Plus précisément, la création du belvédère et les aménagements touristiques à vocation récréative, ludique et contemplative de ce projet s'inscrivent dans le volet 1 "Soutien aux territoires touristiques de montagne" axe 3 "Développer et requalifier les équipements et activités touristiques fonctionnant sur deux saisons élargies".

Un dossier de demande de subvention peut donc être déposé pour ces travaux qui représentent un montant de 497 996 € HT sur un coût total d'opération de 2 249 981 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de confirmer la réalisation du projet de réaménagement de la Place de la Fare pour un montant estimé de 2 249 981 € HT et de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour les dépenses éligibles de ce projet soit 497 966 € HT.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

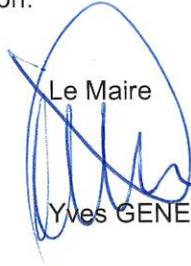
- Décide de valider le projet de réaménagement de la Place de la Fare pour un montant estimé de travaux de 2 249 981 € HT

- Décide de solliciter une subvention au titre du Plan Montagne du un montant de 156 568 € correspondant à 30% des dépenses critères du CPAI
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
 Transmis en Préfecture le

Le Maire  
 Yves GENEVOIS




### Plan de financement global du projet de réaménagement de la Place de la Fare

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
Région	Contrat Région	80 000	3.56%
Département	Plan Montagne - Contrat de performance des Alpes	156 568	6.96%
Autre public			
<b>Total des co-financeurs publics</b>		<b>236 568</b>	<b>10.51%</b>
Autofinancement		2 013 413	89.49%
Autres privés			
<b>Coût total du projet HT</b>		<b>2 249 981</b>	